PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 octobre 2023 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes,*** sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

23-10-02-6356 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023 à 19 h 04.

Adopté

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

C) Annonces et dépôt des documents :

1. Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2023;
2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en septembre 2023;
3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 septembre 2023;
4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en septembre 2023;

D) Période d'information du maire;

F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation – Octroi de contrat – Construction Jacques Théorêt – Réparations hôtel de ville;

20.2 Autorisation - Octroi de contrat – Construction Jacques Théorêt – Réparation revêtement du 4 rue Lorne;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Autorisation – Demande de contribution financière – Prêt d'Honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield;

30.2 Autorisation - Demande de contribution financière –Popote Mobile de Huntingdon;

30.3 Approbation - Prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon et quote-part 2024;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Adoption du Règlement no. 963-2023 modifiant le règlement no. 785-2009 décrétant l'imposition d'une taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

40.2 Autorisation - Demande de servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 50, rue King, lot 3 229 653;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60 –VARIA

60.1 Autorisation - Appui à l'organisme Cardio-Actifs du Haut-Saint-Laurent;

60.2 Autorisation – Appui à l'organisme Popote Mobile Huntingdon;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

23-10-02-6357 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 octobre 2023 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2023

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 30 septembre 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2023

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2023 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____
Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 30 septembre 2023

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 30 septembre 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en septembre 2023

En vertu de l'article 477.2 de la ***Loi sur les Cités et Villes,*** la liste des dépenses d'investissements autorisées au 30 septembre 2023 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, ***Johanne Hébert,*** trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____
Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le congrès de la Fédération des municipalités du Québec a tenu son congrès annuel dans la ville de Québec. Les conseillers Dominic Tremblay et Rémi Robidoux et moi-même avons assisté à plusieurs ateliers. Nous y avons rencontré la députée de Huntingdon, madame Carole Mallette ainsi que certains ministres et avons discuté des dossiers de la Ville.

Période de questions du public

Mme Nancy Ringuet : Elle a fait parvenir à la Ville une lettre signée par plusieurs citoyens demandant de réduire la limite de vitesse sur la rue York. Elle demande l'avis du conseil quant à sa requête.

Le maire l'informe que l'an passé, la Ville a mandaté la Corporation de développement économique de la Ville pour l'élaboration d'un Plan directeur en développement durable afin de connaître les besoins de la population. Un comité a été formé et celui-ci étudie les propositions apportées par les citoyens lors de la consultation publique tenue à l'école Arthur-Pigeon.

Nous savons que le rapport qui sera présenté au conseil municipal fera état de l'importance de réaliser une étude de circulation afin que la Ville puisse prendre des mesures pour s'assurer qu'à terme, les déplacements seront cohérents dans les secteurs en développement. Lorsque le plan directeur municipal sera accepté par le conseil, il y aura diffusion et présentation aux citoyens.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du mardi 5 septembre 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 5 septembre 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-10-02-6358 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 5 septembre 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 21 septembre 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 21 septembre 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-10-02-6359 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 21 septembre 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat – Construction Jacques Théorêt – Réparations hôtel de ville

Considérant que des travaux de réfection sont requis sur le bâtiment de l'hôtel de ville, soit principalement des travaux de peinture des cadres extérieurs des portes et fenêtres ainsi que la réparation de la corniche arrière;

Considérant que le coût des travaux réalisés par Construction Jacques Théorêt s'élève à un montant de 12 081,75 $ plus les taxes applicables, soit une dépense de 12 684,33 $.

23-10-02-6360 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser que la dépense de 12 684,33 $ relative aux travaux de réfection de l'hôtel de ville soit financée à même le surplus accumulé non affecté du poste 55-991-00-000.

Adopté

Octroi de contrat – Construction Jacques Théorêt – Réparation revêtement du 4 rue Lorne

Considérant que des travaux de réfection sont requis sur le bâtiment du 4, rue Lorne, soit principalement des travaux visant le remplacement d'une partie du revêtement extérieur soit du côté de la bibliothèque et de la Bouffe additionnelle;

Considérant que le coût des travaux réalisés par Construction Jacques Théorêt s'élève à un montant de 55 328.49 $ plus les taxes applicables, soit une dépense de 58 088.00 $.

23-10-02-6361 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser que la dépense de 58 088.00 $ relative aux travaux de réfection du 4 rue Lorne soit financée à même le surplus accumulé non affecté du poste 55-991-00-000.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière – Prêt d'Honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield

Considérant que le banquet annuel du Prêt d'Honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield aura lieu le 18 novembre 2023 à Coteau-du-Lac;

Considérant que le Prêt d'Honneur permet des prêts sans intérêts aux étudiants du diocèse de Valleyfield qui poursuivent des études postsecondaires.

23-10-02-6362 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

De verser une contribution financière d'un montant de 100 $ pour le banquet annuel du Prêt d'Honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield.

Que la dépense de 100 $ soit financée à même le budget 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière –Popote Mobile de Huntingdon

Considérant que la Popote Mobile de Huntingdon doit se relocaliser dans un nouveau local et que le nouvel emplacement nécessite l'achat d'équipements;

Considérant que la Ville a comme projet l'aménagement d'une cuisine communautaire et que suivant la réalisation de ce projet, la Popote Mobile pourra utiliser cet emplacement pour la poursuite de leur mission;

Considérant que les équipements requis par la Popote Mobile pourront être relocalisés dans la cuisine communautaire.

23-10-02-6363 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le 1.48/50préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'achat des articles suivants pour l'usage de la Popote Mobile de Huntingdon:

Articles	Prix excluant taxes
Réfrigérateur 18' cu. Inox Whirlpool Modèle WSR57R18DMM	1 914,94 $
Étagère Trinity Stainless-steel 72 pouces	349,99 $
2 Chaudrons TramontinaPro Line Stainless Steel - 23 litres	199,98 $
Total	2 464,91 $

Que les articles ci-haut mentionnés demeurent la propriété de la Ville de Huntingdon et soient relocalisés, éventuellement, pour les besoins de la cuisine communautaire.

Que la dépense de 2 587,85 $ soit financée à même les revenus supplémentaires des activités financières générés en 2023.

Adopté

Prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon et quote-part 2024

Considérant que la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon a adopté son budget pour l'année 2024;

Considérant que pour l'année 2024, le montant des dépenses et des revenus s'élève à 470 725 $;

Considérant que pour l'année 2024, le montant de la quote-part de la Ville de Huntingdon s'élève à 20 168 $;

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption.

23-10-02-6364 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon d'un montant de 470 725 $.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement du montant de la quote-part établi à 20 168 $ pour l'exercice financier 2024.

Que la dépense soit financée à même le budget qui sera prévu à cet effet pour 2024 au poste budgétaire 02 701 30 751.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du Règlement no. 963-2023 modifiant le règlement no. 785-2009 décrétant l'imposition d'une taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant qu'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer les services des centres d'urgence 9-1-1 est la taxe municipale pour le 9-1-1;

Considérant qu'à cet égard, les municipalités doivent adopter, conformément aux articles 244.68 à 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale, un règlement par lequel elles imposent, pour chaque numéro de téléphone, une taxe payable mensuellement par les clients des services téléphoniques;

Considérant que le montant de cette taxe est déterminé par le gouvernement en vertu du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14);

Considérant que depuis le 1er août 2016, le montant de la taxe est fixé à 0,46 $ par mois pour chaque numéro de téléphone;

Considérant que le gouvernement a édicté, le 6 septembre 2023, le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9- 1-1 visant à rehausser le montant de la taxe municipale et à mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle;

Considérant que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

Considérant que le règlement est assujetti à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et, qu'à cette fin, une copie vidimée doit lui en être transmise le plus tôt possible après son adoption;

Considérant que le règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre fait publier à la Gazette officielle du Québec.

23-10-02-6365 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 963-2023 modifiant le règlement no. 785-2009 décrétant l'imposition d'une taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adopté

Demande de servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 50, rue King, lot 3 229 653

Considérant qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement est demandée pour l'immeuble du 50, rue King, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 653 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à madame Susan Fournier;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant le lot 3 230 045 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon, étant la rue King;

Considérant que la galerie et la corniche du bâtiment résidentiel du 50, rue King empiètent respectivement d'une distance maximale de 1,0 mètre et de 1,25 mètre à l'extérieur de la limite sud-est sur le lot 3 230 045, propriété de la ville de Huntingdon;

Considérant ces empiètements en la manière décrite au certificat de localisation préparé par monsieur Andy Brossard, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 2023, sous le numéro 457 de ses minutes;

Considérant que cette demande de servitude de tolérance permet de maintenir la galerie et la corniche du bâtiment résidentiel dans leur état et situation actuels;

Considérant que la Ville ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur.

23-10-02-6366 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la servitude de maintien en état d'un empiètement, aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 50, rue King, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 653 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à madame Susan Fournier.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Sylvie Duquette, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

<u>Appui à l'organisme Cardio-Actifs du Haut-Saint-Laurent</u>

Considérant que Cardio-Actifs est un organisme sans but lucratif qui désire promouvoir les saines habitudes de vie via l'activité physique et plusieurs autres moyens de sensibilisation sur le territoire du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que l'organisme Cardio-Actifs est le seul organisme à offrir une salle d'entraînement sur le territoire du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que l'organisme Cardio-Actifs du Haut-Saint-Laurent fait une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons (PNHA) pour les aînés afin d'offrir à 10 aînés à faible revenu du Haut-Saint-Laurent et leur accompagnateur, un programme d'entraînement pour une période de 6 mois;

Considérant que Cardio-Actifs demande à la Ville une lettre d'appui pour soutenir leur demande de subvention.

23-10-02-6367 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal appuie l'organisme Cardio-Actifs du Haut-Saint-Laurent dans leur demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons (PNHA) et autorise le maire André Brunette à signer une lettre d'appui à cet effet.

Adopté

Appui à l'organisme Popote Mobile Huntingdon

Considérant que la Popote Mobile Huntingdon est un organisme sans but lucratif dont la mission est de cuisiner et livrer des repas à une clientèle de 55 ans et plus ou éprouvant des problèmes de santé ou des problèmes financiers, deux jours semaine les mardis et jeudis de septembre à juin, sur le territoire de la Ville de Huntingdon

Considérant que l'organisme offre des repas à prix modiques;

Considérant qu'afin de poursuivre leur mission, l'organisme requiert des subventions et des aides financières de la part de partenaires et du gouvernement;

Considérant que l'organisme Popote Mobile Huntingdon demande à la Ville une lettre confirmant son soutien à leur mission et son appui dans leurs demandes de subvention.

23-10-02-6368 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme son soutien à la mission de l'organisme Popote Mobile Huntingdon et appui celui-ci dans sa demande de subvention.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il y a trois appartements à réparer qui seront prêts pour la location avant la fin du mois d'octobre.

Mme Andrea Geary: Il reste trois marchés à produire dans la saison pour le Marché fermier**.** Les Marchés de Noël débuteront bientôt.

M. Dominic Tremblay : Il a assisté au congrès de la Fédération des municipalités du Québec avec MM. André Brunette et Rémi Robidoux. Plusieurs collègues des municipalités environnantes étaient aussi présents.

L'ouverture du congrès a débuté avec le discours de la ministre, madame Andrée Laforet.
Il a participé à divers ateliers et activités ayant les sujets suivants; :

- Préoccupation des élus : difficultés de la vie municipale et de la famille, les médias sociaux;
- Activité reconnaissance : Mme Heather L'Heureux, de la municipalité de Saint-Anicet, a été reconnue pour ses 20 années dans le monde municipal;
- Atelier de loisirs : présentation de divers modes de gestion en loisirs;

- Salon des affaires municipales : il y avait plusieurs kiosques et plusieurs députés étaient présents à ce salon.
- Atelier sur la gestion des médias;
- Atelier sur la sécurité publique
- Atelier sur le logement : subvention incitative à la construction;
- Atelier sur les pratiques innovantes en matière d'immigration;

Il a eu l'opportunité de visiter l'Assemblée nationale avec la députée.

Il remercie la Ville de lui avoir permis d'assister au congrès de la FQM.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Il remercie M. Temblay pour les explications qu'il a fournies concernant le congrès de la FQM.

M. Rémi Robidoux: Monsieur Tremblay a très bien résumé le congrès de la FQM.

Il a assisté à un atelier sur le harcèlement envers les élus et les fonctionnaires. Ils ont aussi soupé avec la députée Carole Mallette et son attaché politique et ont discuté des différents enjeux de la Ville. Lors de la visite à l'Assemblée nationale, ils ont rencontré certains ministres.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

23-10-02-6369 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 20 h 22.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière